

Conseil de gestion du 5 juillet 2022

Délibération n°2022-017

Election aux vices présidences du Conseil de gestion du 5 Juillet 2022

- VU le code de l'environnement et notamment les articles R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°2022174-0001 du 23 juin 2022, portant désignation des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-016 relative à l'élection du président du Conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU les candidatures déclarées en séance de :
 - Mme Hermeline MALHERBE, représentant le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales en tant que 1^e vice-présidente ;
 - M. Didier CODORNIU, représentant le Syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise, en tant que 2^e vice-président ;
 - M. Marc MEDINA, représentant la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, en tant que 3^e vice-président ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT que M. Serge PALLARES, président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, conformément à l'article 1 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopté par la délibération du 7 janvier 2022 susmentionnée, a informé en séance des candidatures déclarées et a procédé au déroulement des opérations de vote ;

Article 1

Les membres du Conseil de gestion ont élu Mme Hermeline MALHERBE à la première vice-présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

Les membres du conseil de gestion ont élu M. Didier CODORNIOU à la deuxième vice-présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 3

Les membres du conseil de gestion ont élu M. Marc MEDINA à la troisième vice-présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 4

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 5

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

Président du Conseil de gestion